L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL & LITTERAIRE.

Imprimé par F. DELAUP, *et publié tous les jours rue St.-Pierre No. 94, entre Royale et Bourbon.*

No. 22. NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI, 19 OCTOBRE 1829. Vol. III.

Conditions.—L'ABEILLE parait tous les jours. Le prix de l'abonnement est d'une piastre par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année, à raison de $10, en payant chaque semestre d'avance.

Ceux qui désireront cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'Editeur, ou nos correspondants : les abonnés de la ville la fin du mois et ceux de la campagne six jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne feraient pas connaître leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Les avis se payent six escalins pour la première fois, et trois escalins pour chaque insertion subséquente, pour chaque ligne, payable d'avance, ou bien une piastre par carré, pour la première insertion, et quatre escalins pour chaque insertion subséquente, lorsqu'on ne voudra payer qu'après la dernière publication.

Vente par le Marshal.

EN vertu de quatre writs de fieri facias, à moi adressés par l'hon. J. Bermudez, juge conseiller, j'exposerai en vente, Vendredi 6 Novembre prochain, à midi, au café de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, un certain LOT DE TERRE, situé rue des Marais, entre St. Philippe et Ursulines, mesurant 26 pieds de face, sur 110 pieds de profondeur, avec les édifices qui s'y trouvent, contenant 2 chambres, 2 cabinets et une petite gallerie, saisi à la poursuite de Babcock et Gardner.

6 oct. L. DAUNOY—Marshal.

VENTE PAR LE MARSHAL.

P. Cheron vs. Anderson. } EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable B. Beauregard, juge conseiller, il sera exposé en vente, à la nouvelle bourse, Lundi le 9e. jour de Novembre prochain, à midi, un lot indivisible d'un certain lot de terre et les édifices qui s'y trouvent ; ledit lot est situé dans la rue du Bayou et mesurant 32 pieds de face sur 200 de profondeur, saisi dans l'affaire ci-dessus.

10 oct. L. DAUNOY—Marshal.

Vente par le Marshal.

Cobo vs. Oxarum. } EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller, j'exposerai en vente, Samedi le 17 Octobre, au prétoire, à 4 heures, 2 haches d'or, saisies dans l'affaire ci-dessus.

6 oct. L. DAUNOY—Marshal.

VENTE PAR LE MARSHAL.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Preval, juge conseiller, j'exposerai en vente Jeudi 15 du courant, à midi, au café de Hewlett, 2 vaches laitières, rouges, marquées C. R. et 2 do. noires, marquées C. R. Suisses à la poursuite de J. B. Labatut.

6 Oct. Lis. DAUNOY.

Vente par le Marshal.

Bigger vs. John Myres } EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé, par l'hon. G. Preval, juge conseiller de la cour de cite, j'exposerai en vente, Vendredi 16 Octobre, à midi, au cafe Hewlett, un cheval saisi dans l'affaire ci-dessus.

6 Oct. Lis. DAUNOY. marshal

INSTITUTEUR.

UNE personne d'un âge mûr, à qui la pratique de tous les genres d'enseignement est familière depuis long-tems, soit dans les arts d'agrément, soit dans les sciences utiles, et qui a eu l'avantage de parachever l'éducation d'un grand nombre de personnes des deux sexes, des premières familles de cet Etat, désire trouver une place d'instituteur à la campagne, où il se chargerait d'élever les enfans d'une famille ou plus. Cette personne parle et traduit les langues française et anglaise. Pour de plus amples informations, s'adresser au bureau de cette feuille. 23 sept.

VROUMAUF offre a vendre 12 balles de fil de Rouen, [illegible]
5 boucauds Feuilles d'emballage,
10 balles Brain pour moustiquaires,
[illegible] Serrures de 4 à 10 pouces, à 1 et 2 [illegible] pour [illegible]
[illegible] dito Verroux, Loquets, Pomelles, Tarjettes, [illegible]
50 [illegible] vinaigre blanc par 98 gallons,
10 pipes Eau de vie 4e. preuve, de Cognac,
130 [illegible]bques. de vin rouge de Bordeaux de $34 à $50.
[illegible] caisses dito et blanc, diverses qualités, Bouchons fins pour bouteilles et dameujonnes.
Eau de Cologne, 25 barils très beau Café de St. Yago de Cube &c. &c. 28 aout.

ECOLE DE DANSE.

MR. E. BERTUS a l'honneur d'informer le public qu'il fera l'ouverture de son Ecole de Danse le 1er. d'Octobre prochain, ses classes auront lieu le matin depuis six heures jusqu'à neuf et le soir de six heures à dix.

Il se transportera dans le courant de la journée au domicile des personnes qui désireront des leçons particulières.

22 sept.—3f.

LES soussignés reçoivent par le navire *Seine*, capt. Tyson, venant de Bordeaux, les articles suivans qu'ils vendront à des prix modérés.

Sangsues de premier choix.
Pots assortis, à l'usage des pharmaciens.
Fleurs et plantes médicinales.
Poix d'Iris.
Nérolie, &c.

26 mai. FORESTIER et Co.

FROMAGE.—11 caisses Fromage, en débarquement du navire Azelia, à vendre par [illegible] C. BYRNE, No. 5 rue Dauphine.

ERASME LEGOASTER,

MARCHAND-TAILLEUR, a l'honneur de prévenir le public, et ses pratiques, qu'il est de retour en cette ville, avec un assortiment complet de MARCHANDISES concernant son métier, tels que des Draps Français et autres, de toutes variétés, et plus à la mode, ainsi que des Etoffes de goût pour gilets de dessous, le tout provenant des meilleures fabriques d'Europe ; il sera toujours bien à répondre à ceux qui voudront l'honorer de leur pratique, et aux prix les plus modérés. Son magasin est toujours rue de Chartres, No. 124. 12 aout

A VENDRE.

Une MAISON briquetée entre poteaux, située rue Bourgogne No. 268 entre St. Philippe et Dumaine, mesurant trente deux pieds de face sur 120 pieds de profondeur, composée de quatre appartemens, chambre haute, dépense, cave et galerie ; cuisine, chambre à domestique, magasin à bois, pigeonnier, puits en brique, et jardin entouré de palissade—La cour, les corridors, la cave et la cuisine, sont briquetées.

Ladite propriété est bien connue ayant été construite par feu Mr. François Dreux qui l'a habitée pendant nombre d'années. 29 sept.

Forté-pianos.

LE soussigné vient de recevoir par le navire Ohio de Philadelphie, un joli assortiment de PIANOS de différens goûts, d'une excellente qualité et d'un travail exquis.—Aussi des FLUTES, de toutes sortes, des VIOLONS, des GUITARRES, des Violoncelles, des Clarinettes, des Fifres simples et doubles, des Bassons, des Cors, des Trompettes, des rotengs, des contre-bayeux et autres articles de musique, qu'il vendra en gros et en détail.

22 sept. JOHN C. KEPPEL, 86, rue Canal.

AVIS.—Il y a une quinzaine de jours qu'une montre en argent a été offerte en vente au nègre esclave de la soussignée, lequel a dit de la apporter un orfèvre pour mettre, ledit ouvrage n'est plus reparu ; avis est donné par le présent à celui à qui elle peut appartenir, de venir la réclamer en payant les frais de cet avis.

13 oct—3. Wm St. LEGER.

LES soussignés offrent à vendre les articles suivants qu'ils ont reçu par le Louisiana de New-York.

29 barils Essence de Térébenthine.
200 " Peinture blanche &c. &c.

De plus en magasin cinq cents caisses de Vin de St. Julien, Chateau Léoville et La Rose, le tout 1ère. qualité et à des prix modérés.

Ils offrent à loyer présentement l'entresol de la maison qu'ils occupent.

26 sept. FORESTIER & Co.

AVIS aux personnes qui désirent apprendre la langue espagnole ou la langue française, ou quelques sciences de première nécessité.

M. VOIDET de Beaufort, Professeur des langues Française et Espagnole, demeure maintenant rue St. Pierre, en face la maison N°. 104, près la rue Bourbon.

Il enseigne également la Rhétorique, la Géographie, l'Histoire universelle, la Doctrine des droits et des devoirs de l'homme en société, et l'économie politique; sciences qui sont de rigoureuse nécessité, dans une République, pour les citoyens qui aspirent à l'honneur de participer à la Législature ou à l'administration publique : d'ailleurs, il faut de l'instruction à tous les citoyens ; c'est de là que dépendent principalement leur bonheur, le bon ordre et la force de la société, l'exécution et l'effet de toutes les lois ; surtout si cette instruction a pour premiers élémens, une saine et pure morale, et la doctrine des devoirs sociaux.

Les heures de leçons sont fixées pour tous les disciples, de manière à ce qu'ils puissent concourir avec connaissance.

Le Professeur se rendra chez les personnes qui ne pourraient assister aux cours publics. 8 Sept.

ECOLES PUBLIQUES.

LES régents des Ecoles Centrale et Primaires ayant obtenu un local sain et commode pour l'école Primaire de la partie supérieure de la ville, dans l'Eglise des Baptistes, "Baptist Church" Place Lafayette, ont le plaisir d'annoncer au public, qu'elle y est ouverte dès aujourd'hui sous la direction de Messieurs Kinnicutt, chef, et Duval, professeur.

L'école Primaire pour la partie inférieure de la ville, sous la direction de Mrs. Bigot, chef, et Rivière professeur, et l'école Centrale sous celle de Mrs. Murray, principal, Pichot et Roca de Santi Petri, professeurs, se tiennent toujours à l'ancien couvent des Ursulines, rue Condé.

Dans chacune des écoles Primaires on enseigne la Lecture, l'Ecriture, l'Arithmétique, la Géographie, et les élémens de la Grammaire dans les deux langues anglaise et française.

On enseigne dans l'école Centrale, l'Anglais, le Français, l'Espagnol, le Latin, le Grec, les Mathématiques, la Littérature, l'Histoire, la Physique, &c. Il y a aussi, une école de Dessin et de Peinture attachée à l'établissement, et dirigée par M. Bigot.

CONDITIONS.

Dans les écoles Primaires ; deux gourdes par mois.

Dans l'école Centrale ; pour tous les cours qu'on y fait, excepté le dessin, trois gourdes par mois. Pour le dessin trois gourdes par mois.

Dans chaque école, cent élèves qui n'ont pas les moyens de payer, sont admis gratis.

S'adresser aux chefs des écoles, au Directeur des écoles Publiques, au président de la Régence, ou au Maire de la ville.

Par ordre de la Régence,
J. W. MURRAY,
Remplaçant le Directeur des écoles Publiques
Nelle Orleans 15 Juillet 1829.

A VENDRE,

354 tierçons CACAO de Tabasco, première qualité, venant de la Véra-Cruz par le brick William, capitaine John Hughes, à la consignation de
FRANCISCO PAYRO,
encoignure des rues Poydras et Levée, No. 26.
22 septembre—3

800 Barriques Vinale Marseilles, d'importation récente et ayant droit au drawback, à vendre à des conditions avantageuses, par
JULES LEBLANC,
22 Septembre N°. 182, rue Royale.

$10 DE RECOMPENSE.

SONT offertes à celui qui ramènera au soussigné la négresse anglaise NANCY, ou la mettra dans une geole. Cette négresse était habituée de vendre des gateaux et des glaces le soir, elle parle un peu le français et était vêtue lors de son départ d'une robe de cotonnade bleue et à carreaux ; elle a une cicatrice sur le pied droit provenant d'une brûlure, la peau très noire.

Les capitaines de navires et autres, sont prévenus de ne pas la recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis selon les lois.

12 sept. A. LACOUTURE.

AVIS AUX AMATEURS DE CHASSE.

LE soussigné offre à vendre, à son établissement, rue Toulouse No. 22, entre les rues Chartres et Levée, un joli assortiment de FUSILS doubles et simples, à piston. Aussi une grande quantité de capsules première qualité No. 3, qu'il vendra en gros et en detail.

18 aout. ADOLPHE DUHART.

AUX Habitans Sucriers.—Le soussigné, propriétaire de la Fonderie de fer de la Louisiane possède et offre à vendre, à des conditions raisonnables, plusieurs moulins à sucre de différentes grandeurs de 24 à 29 pouces de diamètre, avec tout ce qui leur est nécessaire. Aussi une grande quantité de barres et d'embouchures de fournaise en fer, de différentes longueurs et grosseurs. Ceux qui désireront en faire l'acquisition sont invités à les venir voir. B. E. PARKER.

22 aout.

Sangsues de France.

Reçues par le Bolivar du Havre et à vendre par
8 aout. FORESTIER & Co.

A LOUER.

Une Maison de campagne agréablement située à environ trois quart de lieu au-dessous de la ville et du même bord. S'adresser au bureau de cette feuille. 2 aout.

ESCLAVE EN MARONNAGE.

EST parti marron de chez le soussigné, il y a environ un mois et demi, un jeune nègre âgé de 14 à 15 ans, [illegible] habitant le pays depuis environ [illegible] ans, ayant la peau très noire et [illegible] à [illegible] de tête. Lorsqu'il est [illegible], il a [illegible] une casquette noire, une chemise de gingas, un pantalon de [illegible] il parle anglais et [illegible], a appartenu à l'ont Martin, de cette ville.

Les capitaines de bateaux à vapeur et autres sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord, sous les peines portées à pareil cas. On donne avis également de ne pas lui donner asile dans aucune maison.

On donnera une récompense de dix piastres à celui qui le mettra dans une des geoles de cet Etat, ou le ramènera au soussigné.

4 aout. HYPOLITE BOURGOIN,
Au coin des rues Dumaine et Levée, No. 105.

CHAPEAUX DE GOUT, ET DE CASTOR.

NICHOLS & KEELER, No. 85, rue de Chartres, ont reçu par le navire Frances, plusieurs caisses de CHAPEAUX de gout, qu'on garantit être supérieurs à tous ceux offerts en vente dans ce pays. 14 mai

B. TURPIN, offre à vendre à son magasin, encoignure des rues Royale et Orléans, quelques douzaines de véritable

Extrait d'Absinthe,

DE YERSIN & LECOULTRE,
A Motiers Travers, canton de Neufchatel, en Suisse. 17 sept.

ARROU ROOT & CASSE.

ARROU Root & Cassé [illegible] Dominique en débarquement de la [illegible] Franklin des Cayes, à vendre par
D. S. HORDUZAT.
15 Juin. 10 rue Royale

Bon Café

A UN ESCALIN la livre au magasin d'ANT. MICHOUD, sur la Levée vis-à-vis l'ancien marché. 1er. sept.

Remède de Le Roy,

PREPARE et expédié par le pharmacien Cottin.—ANTIGLAIREUX du Dr. Guillot.

Au magasin d'ANT. MICHOUD, sur la Levée vis-à-vis l'ancien marché.—On trouve au dit magasin des LIQUEURS fines de la Martinique.

1er. sept.

Nouvel Etablissement.

Café d'Orléans,
Rue St.-Louis N°. 15,
Près de la Levée.

Le soussigné (arrivé dernièrement de Cube, où il a tenu un Café du Commerce) informe respectueusement le public que le dit établissement sera ouvert Jeudi prochain, 1er. Octobre. Il espère, par la manière dont il sera tenu, donner une satisfaction générale et mériter en partie l'encouragement du public.

Comme de coutume, il tiendra de bon Café et du Lait, qu'on servira tous les matins.

29 Sept. P. BULIT.

LOTERIE
DE L'EGLISE CATHOLIQUE
des Natchitoches. 3e. classe

Devant se tirer positivement à la Bourse, Samedi 31 Octobre.

PROSPECTUS :—

1 lot de	$10,000		$10,000
1 " "	4,000		4,000
1 " "	2,500		2,500
1 " "	1,800		1,800
1 " "	1,600		1,600
1 " "	1,352		1,352
6 " "	750		4,500
6 " "	550		3,300
6 " "	350		2,100
156 " "	60		9,360
780 " "	8		6,240
7800 " "	4		31,200
8,760 Lots			$77,652

15,600 Billets Blancs.

Dans cette Loterie composée de 30 numéros par permutation, il y aura vingt-quatre prix avec trois des numéros tirés sur les 30 ; 936 avec deux et 7,800 avec un seul numéro. Les billets restant au nombre de 15,600, n'auront aucun des numéros tirés, et seront par conséquent des billets blancs.

Pour déterminer les prix, les 30 numéros depuis un jusqu'à 30 inclusivement, seront placés dans une rode le jour du tirage, et l'on en tirera 4 d'entre eux : et le billet qui aura les 1er., 2e. et 3e. numéros tirés dans l'ordre dans lequel ils auront été tirés, aura droit à $10,000

Et les cinq autres billets qui auront les mêmes numéros, dans l'ordre qui leur aura été tirés, auront droit à ce qui suit et seront respectivement, comme suit :

No. 1, 3 et 2 4,000
" 2, 1 et 3 2,500
" 2, 3 et 1 1,800
" 3, 1 et 2 1,600
" 3, 2 et 1 1,352

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir : les 1er. 2e. et 4e., dans quelque ordre de permutation que ce soit, auront droit, chacun à 750

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir, les 1er. 3e. et 4e., dans quelque ordre ce soit, auront droit à 550

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir, les 2e., 3e. et 4e. dans quelqu'ordre que ce soit, auront droit à 350

Les 156 billets qui auront deux des numéros sortis, savoir le 3 et le 4, auront chacun droit à 60

Tous les autres billets, au nombre de 780, ayant deux des numéros sortis, auront droit chacun à 8

Les 7800 billets, ayant un des numéros sortis, auront droit chacun à 4

Tout billet qui aura gagné un prix ne pourra avoir droit à un prix moindre que celui qu'il aura obtenu.

Les prix seront payables quarante jours après le tirage, et seront sujets à la déduction ordinaire de 15 pour cent.

Tous les ordres, franc de port, seront exécutés avec promptitude, en s'adressant à J. B. FAGET rue de Chartres, N°. 28.

Prix des Billets.

Entiers $4, demis $2, quarts $1. Chaque paquet ne pourra gagner moins de $16 ; demi et quart en proportion.

J. B. FAGET.—*Directeur.*
Rue de Chartres, No. 116, entre les rues Conti et St.-Louis.
29 Sept

LOTERIE DE L'EGLISE
CATHOLIQUE DES NATCHITOCHES,
Autorisée par la Législature de l'Etat de la Louisiane.

Le tirage de la 1ère. classe de 1829 aura lieu le 31 Octobre 1829.

Celui de la 2e. classe aura lieu le 21 Nov. 1829.

Do.	1ère.	do.	do.	5 Déc. 1829.
Do.	1ère.	do.	do.	16 Déc. 1829.
Do.	1ère.	do.	de 1830,	2 Janv. 1829.
Do.	2e.	do.	do.	16 Jan. 1830.
Do.	3e.	do.	do.	6 Fév. 1830.
Do.	4e.	do.	do.	27 Fév. 1830.
Do.	5e.	do.	do.	13 Mars 1830.
Do.	6e.	do.	do.	27 Mars 1830.
Do.	7e.	do.	do.	10 Avril 1830.
Do.	8e.	do.	do.	24 Avril 1830.
Do.	9e.	do.	do.	15 Maj 1830.
Do.	10e.	do.	do.	5 Juin 1830.

24 sept J. B. FAGET, *Directeur.*

AVIS.—Une personne possédant les langues Anglaise, Française et Espagnole, désirerait donner des leçons dans des maisons particulières. S'adresser au bureau de cette feuille. 18 juin.

LE soussigné offre à vendre les articles suivants reçus par les derniers arrivages de la Havane, savoir :—

5 Douz. Pots confitures de Citrons.
5 do do do d'Icacos.
2 do do do d'Ananas.
8 do do do de Dattes.
2 do do do de Gingembre.
2 do do do de Cédres.
1 do pots compote de Goyave.
Gelée de Goyave, Pâte de Goyave et de Vamera.

BERNARD TURPIN.
10 juin. Encoignure des rues Orléans et Royale

PERDU—Dans la journée de Mercredi dernier, de 9 à 10 heures du matin, dans le trajet du magasin de M. Francisco Tio, rue Ste.-Anne, par la rue Royale jusqu'à l'encoignure de M. Ducatel, de là par la rue Toulouse et ensuite jusqu'au magasin de M. Hyde, deux billets de banque, l'un de cent piastres, et l'autre de cinquante. La personne qui a pu les avoir trouvés, est prié de les remettre, soit chez le soussigné ou au bureau de cette feuille, et elle recevra une récompense honnête.

CHARLES GUESSARD,
[illegible] rue Royale N° [illegible]
[illegible] oct. [illegible]

LOTERIE
DE L'EGLISE CATHOLIQUE DE
BATON ROUGE.

Autorisée par la Législature de l'Etat de la Louisiane.

Huitième Classe pour 1829.

Le Tirage de la 8ème. Classe pour 1829 aura lieu positivement le Samedi 28 Novembre, au café de la bourse, à 6 heures et demie du soir,

Gros lot $8,000

Le prospectus détaillé paraitra le 1er. Nov.

Les tirages subséquents auront positivement lieu comme suit :

9ème. classe 1829,	le Samedi	12 Décembre.		
10ème.	do.	do.	le Mercredi	23 Décembre.
Classe 1830,	le Samedi	9 Janvier 1830.		
2ème.	do.	do.	le Mercredi	27 Janvier do.
3ème.	do.	do.	le Samedi	13 Février do.
4ème.	do.	do.	le Mercredi	3 Mars do.
5ème.	do.	do.	le Samedi	20 Mars do.
6ème.	do.	do.	le Samedi	3 Avril do.
7ème.	do.	do.	le Mercredi	21 Avril do.
8ème.	do.	do.	le Samedi	8 Mai do.
9ème.	do.	do.	le Samedi	29 Mai do.
10ème.	do.	do.	le Samedi	[illegible] do.
11ème.	do.	do.	le Mercredi	30 [illegible] do.

Prix des Billets.

Entiers $4—demis $2—quarts $1.—Chaque paquet ne pourra gagner moins de $16 ; demi et quart en proportion.

J. VIGNAUD.
L. VIDAL, } Administrateurs.
Rue Bienville, près de l'encoignure de la rue de Chartres. 10 sept.

LE soussigné offre à vendre les articles suivants,

75 barilets Langues de Morue,
25 do. Hapengs d'Ecosse,
5 barils Citrons frais,
Salaisons assorties,
Sardines à l'huile et au beurre,
Confitures de la Havane,
Sirop de Groseille et d'Ananas,
Liqueurs de la Martinique et de Bordeaux,
Vins de toutes espèces,
Kirswasser de la Forêt Noire, &c. &c.

B. TURPIN
14 mai encoignure des rues Orléans et Royal 6

ESCLAVES EN MARONNAGE.

SONT partis marons de chez la soussignée, les esclaves suivants :

La négresse CLARISSE, âgée de 30 ans, haute taille, créole du pays, parlant français et un peu anglais ; ses dents [illegible] lorsqu'elle pourit ; employée ordinairement au soin du ménage, habillée d'une robe de désinde à carreaux noirs et blancs. Elle est marronne depuis trois semaines.

La négresse nommée LISE, âgée d'environ 30 ans, taille grande, également créole, parlant anglais et français ; elle était habillée d'une robe de gingas carreaux bleus et blancs, peau rougeâtre ; elle a une grande cicatrice sur une des jambes, elle est marronne depuis 4 jours.

Une récompense de cinq piastres pour chacune de ces négresses, sera donnée à celui qui les conduira à sa maitresse.

Madame ABADIE,
Ou à CADET DROUET, rue du Tchoupitoulas.

A LOUER.

UN NEGRE d'une vingtaine d'années, entendu à la pâtisserie, parlant français, anglais et espagnol. Pour plus amples renseignemens, s'adresser à l'Imprimerie de cette feuille.

10 sept.—2f.

LE soussigné offre à vendre dans son magasin rue de Chartres, N° 19, entre les rues de la Douane et du Canal, reçu par la goelette Joséphine, de la Havane, les articles suivants, très-convenables pour la saison, 100 caisses Fruits assortis, consistant en : petits Citrons, Ananas, Mêcha, Goyave, Cédrats, Oranges et Gingembre.—Aussi, 150 douzaines bouteilles de Goyave et Gelée de Goyave et Vamera.

Il continue de vendre en gros et en détail les articles relatifs à son état de rafineur et distillateur.

A. LACOUTURE. 8 sept

DE VENTE—pour Charles Leblanc, calle Real N° 182, se vende 800 barricas de VINO DE MALASELA, de reciente importacion : pagando no derecho de importacion si el comprador lo conviene estraerla para otro punto. 24 sept

DE VENTE

354 tercios DAÇAO superior de Tabasco, llegado por el bergantin americano William, procedente de Veracruz, capitan John Hughes, à la consignacion de
FRANCISCO PAYRO,
26 sept Encoignure de Poydras y Levee

UN jeune homme arrivant de Cayenne, où il a géré plusieurs sucreries, connaissant parfaitement la culture des terres basses, désire se placer sur quelque habitation en qualité d'administrateur ; il peut conduire Tuilerie et Briquetrie, et peut également se rendre utile en donnant des leçons de français et des premiers élémens de mathématiques.

S'adresser rue de la Levée, N°. 103, entre St. Philippe et Dumaine.

8 Oct.

VINGT PIASTRES DE RECOMPENSE.

A CELUI qui conduira à la Geole de cette ville, une négresse nommée Françoise, créole du pays, parlant bien l'espagnol, âgée d'environ 38 ans. Cette esclave est avec un nommé Joseph Mariano, (Espagnol), pêcheur, qui la soutire : ils font ensemble des voyages à la Grande Terre et au Pont Carré, et ils ont été vus dernièrement dans les environs de chez Mde. Livaudais.

☞ Il sera donné vingt piastres de plus, à celui qui prouvera en prenant la négresse, qu'elle était avec le dit Joseph Mariano, et facilitera par des renseignements sa remise entre les mains de la justice. N. ROUMAGE.

[illegible]